

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2014**

**Présents :** Christian PAILLOUX, Maria SENECAIRE, Odile VELLETT, Guy GALLAIS, Patrice LÉBOUCHARD, Gérard GUITTARD, Anne-Sophie BAGE, Julien ADAMI, Thierry VALLEIX, Sylvie BURLOT, Maïté BARBECOT, Jean-Luc MIOCHE, Arnaud LAPRA, Marie-Paule CHAZAL.

**Absente :** Aurore PALLOT, pouvoir à Jean-Luc MIOCHE

**Secrétaire de séance :** Marie-Paule CHAZAL

**Ordre du jour :**

- 1) DIA
- 2) Autorisation Spéciale d'Absence
- 3) Fonctionnement Grange de Mai
- 4) DETR 2015
- 5) SIVOM : opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs
- 6) Décisions modificatives
- 7) ARKOSE : site des Côtes sur la Montagne de la Serre
- 8) Informations diverses
- 9) Rajout d'un point à l'ordre du jour : Informations de la communauté de communes

**Validation du PV du conseil du 8 novembre 2014 :**

En l'absence de remarque ou de demande de modification de la part des élus, le PV est adopté à l'unanimité.

1) **DIA :**

Parcelle ZL 286 : rue de la Cure à Chadrat.

Parcelle ZL 153 : chemin de Guzette.

Immeuble rue des Farges ZL 169 : projet de 1 studio et un appartement en habitat social par l'acquéreur.

Le conseil municipal à la vue des projets des acquéreurs ne souhaite préempter sur aucun des 3 lots.

2) **Autorisation spéciale d'absence**

Le sujet a été évoqué au précédent conseil.

Après échange entre les membres il est retenu les autorisations suivantes d'absence (droit du travail + décision mairie) :

Mariage ou PACS de l'agent	4j
Décès conjoint	3j
Décès enfant	
Décès père ou mère	3j
Décès frère soeur	1j
Naissance	0j
Enfants malades	6 ½ journées jusqu'aux 16 ans de l'enfant
Déménagement	1j
Fêtes religieuses de l'agent	0j
Motif syndical et professionnel	Droit du travail
Motif civique	
Sapeurs Pompiers volontaire	
Agent élu	

3) **Fonctionnement Grange de Mai :**

Une réunion entre l'Office de Tourisme, la Communauté de Communes et la commune s'est tenue pour faire le point du fonctionnement de la Grange de Mai. Un tableau des taux d'utilisation mensuel est présenté en conseil. Plusieurs points sont soulevés :

- Nécessité de mettre à jour les conventions entre les partenaires : O. Vellet et G. Gallais s'en chargent.
- Problèmes rencontrés : lumières non éteintes régulièrement, portes mal ou non fermées, issues de secours verrouillées, manque de matériel et de produits d'entretien.
- Il est décidé :
  - o De préparer un « mode d'emploi » de la salle, distribué avec l'état des lieux,
  - o Préparer des affichettes pour le bon fonctionnement des lumières, du chauffage, de la laveuse...
  - o De s'assurer de la disponibilité des produits et matériel d'entretien, et de la possibilité de faire passer un agent pour le ménage le lundi matin en cas d'utilisation de la salle le week-end et de l'impossibilité d'avoir les agents du Marand le lundi (ce qui arrive fréquemment). Cette question doit être traitée avec la communauté de communes en vue de la répartition éventuelle des charges de ménage.

#### **4) DETR 2015 :**

Le dossier de demande de DETR doit être déposé avant le 1<sup>er</sup>/12 de l'année n-1 pour l'année n. Donc il a été nécessaire de déposer le dossier de DETR 2015. Il est regrettable que le dossier soit à déposer avant la préparation du budget. Il faut s'efforcer à l'avenir de programmer nos demandes sur des projets décidés sur l'année civile.

Le maire indique qu'il a retenu les investissements suivants, déjà discutés par l'équipe municipale : les toilettes près du préau, l'aménagement du local des poubelles vers l'école, et la poursuite de l'aménagement des aires de jeux pour les enfants. Soit un budget global d'investissement de 80 000€ HT.

Concernant la DETR 2014, elle porte sur la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux du pôle de vie (aménagement des ruelles du bourg). La subvention a été notifiée le 21 mars 2014. Les travaux doivent être commencés au plus tard dans les deux ans qui suivent la notification de la subvention.

Par ailleurs, la commission sécurité propose un dossier d'amendes de police à hauteur de 15 000 €. Il s'agit de radars pédagogiques.

Plus globalement, il est proposé par le maire de faire **un conseil municipal dédié au budget communal 2015 le 28 février 2015**, qui fera office de débat d'orientation budgétaire, conseil municipal ouvert au public. Le conseil valide cette proposition.

Pour ce faire, **la commission finances se réunira le samedi 17 janvier 2015 à 9h** : avancement de la préparation du budget et préparation du débat d'orientation budgétaire.

#### **5) SIVOM : opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs**

C. Pailloux et G. Guittard ont rencontré M. Hubert, pour faire le point sur l'assainissement non collectif. Les règles ont évolué : aides possibles de l'Agence de l'Eau (50% des travaux plafonnés à 8000 €) et du Conseil général (1 seul dossier par an à hauteur de 7 000 € d'aide). Délais de réalisation raccourcis de 4 ans à 1 an maximum. Les dossiers prioritaires sont ceux impliquant des rejets à risque sanitaire, visant la conformité de l'installation, pour traiter des effluents accessibles depuis la voie publique.

Les habitations les plus concernées par les risques sanitaires sont situées au lotissement les « Monnes » (9 habitations).

Pourraient être concernés également par ce dispositif groupé : chemin de Cheiras, chemin des Parcs, et sortie de Saint-Saturnin vers Chadrat.

Le SPANC fait la demande pour 80 communes et environ 30 installations seront retenues sur l'ensemble des communes. Même si les chances sont minimes, il est prévu de faire une réunion avec les habitants intéressés, de façon à faire une demande collective.

G. Guittard rappelle qu'un dossier d'extension de réseau a été déposé, sous le mandat précédent, à l'Agence de l'Eau, pour le raccordement des maisons de la route de Chadrat. Le dossier n'a pas été retenu compte tenu de la longueur de réseaux à construire pour un nombre réduit de maisons.

**6) Décisions modificatives**

MP. Chazal demande à prendre 2 décisions modificatives au budget 2014 :

- L'une pour permettre de reverser au SIVOS l'acompte du fond d'amorçage de l'Etat pour les TAP de 2583.33 €, touché par la commune (où est située l'école) :
  - o En dépense inscription au compte 7489 (Reversement autres attributions et participations) : 2583.33 €
  - o En recette : inscription au compte 7488 (Autres attributions et participations) : 2583.33 €
- La 2<sup>ème</sup> pour permettre de récupérer la TVA sur une dernière note d'honoraires de maîtrise d'œuvre s'élevant à 4814.17 € :
  - o En dépense, inscription au compte 2128 (frais d'études) : 4814.17 €
  - o En recette, inscription au compte 2031 (frais d'études) : 4814.17 €

Ces écritures sont des opérations blanches qui s'annulent entre recettes et dépenses.

**7) Rajout d'un point à l'ordre du jour : Informations de la communauté de communes**

Le maire et les élus communautaires transmettent les informations suivantes au conseil :

- Signature du contrat CAF / communauté de communes impliquerait le versement de l'aide attendue par le SIVOS pour l'école de la Monne (C.L.S.H et T.A.P).
- Office de tourisme : il est fait état des problèmes d'organisation, de compétences et d'ordre financier. La stratégie de l'office de tourisme est à redéfinir avec la nouvelle équipe intercommunale. Plusieurs membres du conseil réaffirment l'intérêt du développement touristique pour le village et la communauté de communes. Chaque année la communauté de communes verse une subvention d'équilibre à l'OT (de l'ordre de 300 000 €), avec également une subvention exceptionnelle pour aléas climatique (30 000 € pour 2014 liée aux conditions météo de cet été). Le conseil pose également la question de la pertinence des bureaux de l'OT, compte tenu des autres moyens de communication qui existent aujourd'hui et qui peuvent paraître plus efficaces.
- ADS (Droits des Sols) : la communauté de communes vient de délibérer pour participer au dispositif organisé par le Grand Clermont. Une convention doit maintenant être signée entre communauté de communes et communes.
- Travail en cours de la communauté de communes sur les aides à l'habitat.
- DSP Maison de la Monne : des candidats très intéressés et très intéressants.
- DSP Puy d'Alou : 18 candidatures dont 2 intéressantes. La question est posée de la possibilité de sortir un revenu de cette activité. Il est impossible pour la communauté de communes de vendre l'équipement à un privé car elle devrait rembourser une bonne partie des aides reçues. Il a été décidé de baisser le loyer et de rechercher les services possibles en plus de la restauration.
- Services à la personne : augmentation du tarif des repas de 0.20 €/repas (soit 6 €/mois), suite à l'augmentation de 0.10 €/repas du Foyer du Ceyran et pour couvrir le léger déficit de l'activité sur 2014. Les prix des repas sont de 7.65 €, 7.90 € ou 8.00 €. Il est à noter que la demande est supérieure à ce que le service peut proposer.  
Il y aura un appel d'offre pour l'étude d'un nouveau prestataire.

- Halte-garderie : Un nouveau médecin vient succéder au départ du Docteur CAILLAUD .
- Réactualisation des statuts de la communauté de communes.
- Commission culturelle : la communauté de communes se porte candidate pour accueillir des artistes en résidence, qui en contrepartie assurent des activités artistiques de transfert sur le territoire. Le coût est de 2 000 € pour la communauté de communes.

**8) ARKOSE : site des Côtes sur la Montagne de la Serre**

La parole est donnée à Michèle Labbe et Michel Assolent qui ont présenté le site des côtes de la Montagne de la Serre : chaos pierreux, à stromatolithes géantes, en place ou renversées, avec traces d'occupation du site depuis le Moyen Age (cf. dossier transmis en conseil). Ce site a obtenu l'appui de la communauté scientifique (Université, Lycée de Rochefort Montagne, Conservatoire des Espaces Naturels,...). La création d'un poste de sédimentologue à Clermont pourrait permettre à terme, à des étudiants, de travailler sur ce site. Le lycée de Rochefort va élaborer une mallette pédagogique. Le conseil félicite les intervenants pour leurs travaux et apporte son soutien à la poursuite des activités d'ARKOSE sur le site. Il est décidé d'organiser au printemps une visite du site aux élus, pilotée par ARKOSE.

**9) Informations diverses :**

Un tour de table des élus est fait, pendant lequel sont données les informations suivantes :

- **AVAP** : Réception du bureau d'étude retenu pour l'engagement de l'étude AVAP.
- **Action en justice en cours** : le tribunal administratif souhaite se déplacer sur la commune. La rencontre des parties a lieu le 8 janvier à 10h30 à la mairie. Présence de conseillers souhaitée.
- **Commission des impôts** : mardi 16/12 à 9h.
- **Vœux de l'équipe municipale** : **samedi 17 janvier à 11h30**. Prévoir une annonce dans la Montagne.
- **Demande de Chadart** de disposer d'un ou 2 terrains communaux pour planter des fruitiers : G. Guittard s'en charge.
- **Finalisation du bulletin communal lundi 15/12** : J. Adami remercie les conseillers qui ont contribué aux articles en temps et en heure.
- Distribution du bulletin des Cheires : à prévoir dans les plus brefs délais.
- T. Valleix fait état d'une réunion à laquelle il a participé concernant les Zones de Protection Spéciale (ZPS). Ce sont les zones intégrées au Natura 2000 au titre de la directive des oiseaux. Il s'agit de prendre des mesures afin de maintenir les populations d'oiseaux sauvages, de réduire les pressions qui s'exercent sur ces derniers. Il a soulevé le problème également des campagnols terrestres. Dans le cadre de la zone Natura 2000, le SMVVA va mettre en place des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) à destination des agriculteurs.
- **Inventaire de la fondation du patrimoine** : il est terminé, une première réunion de synthèse est prévue Mardi 16/12 à 18h à la mairie.
- **Marché de voirie à commande** : G. Guittard présente ce type de marché qui consiste en un contrat de 3 ans avec une entreprise de voirie, permettant de ne pas faire d'appel d'offre systématique notamment pour de petits travaux. Dans ce marché on définit un montant minimum de travaux, et on peut aller à hauteur de 4 fois ce montant. Le conseil valide la proposition de lancer un appel d'offre de ce type pour 2015.
- **Réunion des associations le 28 janvier 2015 à 19h30 à la grange de Mai.**
- **Maison Thonat** : suite à la visite des bâtiments communaux du 5/12, il est demandé si la maison Thonat ne pourrait pas être mise à disposition des jeunes de Saint-Saturnin : la commission bâtiments communaux doit travailler sur les perspectives d'utilisation de cette maison, et donc c'est une hypothèse qui peut être abordée à cette occasion.

***PV Conseil municipal du 13 décembre 2014***

- **Fleurissement** : A.S. BAGE a en charge de demander des devis pour élaguer les arbres, place du 8 Mai.
- **Inventaire des panneaux touristiques de la commune** : réalisé, devis en cours.
- **Signalétique de la communauté de communes** : en cours d'actualisation.
- **Diagnostic énergétique des bâtiments communaux** : en cours de réalisation par la DDT. Sont concernés les locaux suivants : salle des fêtes de Chadrat, salle au-dessus du four à pain, grange de mai, école, et bâtiments des employés communaux. S. Burlot indique que le plus difficile est de collecter toutes les infos nécessaires ainsi que l'évaluation des temps d'occupation des bâtiments.
- **Organisation du repas des anciens** : un appel aux bonnes volontés est fait pour installer la salle, organiser le pot d'accueil et ranger la salle le soir.

Fin du Conseil municipal à 12h00.

**Prochain conseil le samedi 10 janvier 2015 à 8h30**